Extrait du AEUD.INFO : L'action prend corps

http://www.aeud.fr/Calixthe-Beyala-poursuivie-par-la.html

Calixthe Beyala poursuivie par la justice ivoirienne et la française ?

- ACTUALITE - News -

Date de mise en ligne : samedi 9 juin 2012

AEUD.INFO : L'action prend corps

Abidjan : On a appris, hier, que la Justice ivoirienne engageait des poursuites contre l'écrivaine franco-camerounaise Calixthe Beyala, accusée de recel de fonds volés ou détournés et de blanchiment de capitaux en pleine crise post-electorale. Quand une accusation est étayée avec des pronoms relatifs, ici un "ou", c'est que, elle est entachée d'irrégularités. Volés ou détournés ? Par qui ? Une incapacité à trouver une vraie formulation en terme de chef d'accusation en dit long sur la réalité des faits.

Ceci Indique une disjonction inclusive. Ce concept phraséologique montre un manque criard de preuves face à ce qui est annoncé. Un autre son de cloche fait part de la prise illégale de droits d'auteur, suite à un contrat non ficelé. Mais alors, d'une chose l'une, de quoi s'agit-il ? D'un semblant d'intimidation, d'autant plus que le procès du président Laurent Gbagbo risque d'être reporté et que la probabilité de le voir innocenté malgré les salmigondis de Ocampo est plus fiable qu'autre chose, il faut recherche ses proches, avec des torches, même le jour...

On peut donc légitimement s'interroger sur le bien fondé du soupçon de 200 000 euros soi-disant encaissés et receullis indûment par l'écrivaine. Aucune trace sur ses comptes, rien sur le sol ivoirien etc. mais, selon une source du dossier, toujours avec les mêmes approximations, l'argent aurait été tiré d'un compte appartenant à un membre de la famille Gbagbo et non dans son propre compte. Diantre. Plus prosaïquement, Alassane Ouattara est en pleine crise d'ado-lescence. Ce délirium tremens est inquiétant. La déliquescence de son régime semble être plus forte qu'il ne semble.

Et par conséquent, comment les autorités ivoiriennes peuvent-elles savoir, encore faut-il démontrer qu'il y a une preuve factuelle, des traces indélébiles etc, que cet argent n'appartenait pas à cette tierce personne ? Décaissement venu de la présidence ? Non. Du ministère ivoirien des Finances ? Non. Alors quoi ? En d'autres termes, tout l'argent que peut détenir un membre de cette famille (Gbagbo) serait suspect ? Visiblement, Alassane Ouattara est entrain de perdre la boule.

Les autorités ivoiriennes, incapables de pacifier le pays, se lancent dans une chasse aux sorcières insipide, du Ghana au Togo en passant par la France où, tous les proches de Laurent Gbagbo sont traqués. Est-ce ainsi qu'on reconcilie un pays ? Mais, ces dernières ne se sont pas arrêtées en si bon chemin, puisque, le juge d'instruction près le tribunal de Grande instance d'Abidjan vient de transmettre au Ministère de la Justice une commission rogatoire destinée aux autorités judiciaires françaises aux fins d'inculpation de madame Calixthe Beyala. Bien sûr, sur une base juridique vide et non avenue. On croit rêver !

Que c'est triste. Comme si l'écrivaine était à 200 000 euros près. Finalement, Alassane Ouatttara est bel et bien ce que j'ai toujours refusé de croire, un être inconsistant et cruel. Son délire meurtrier n'est plus à démontrer. C'est un lâche. La vengeance étant un plat qui se mange froid, certes, mais passer par des subterfuges aussi bas pour tenter d'incriminer ses adversaires, c'est faire preuve de faiblesse notoire...

Source:Allainjulles.com